

1.4. LE DROIT D'ÉPINGLE, ou, L'OFFRANDE D'UN ROITELET: LA PÉTOUSO

Un vieux droit d'origine féodale, il se pratiqua au moyen âge et jusqu'à la mort de Madame de Gras de Prigentil, dite la Dame de Mimet. Il s'agit d'un "impôt" versé par les jeunes gens du village.

Pour la Noël, une députation montait au château pour offrir quelques piécettes symboliques à la Dame de Mimet : cet argent lui servirait à s'acheter quelques épingles pour attacher telle ou telle pièce de sa vêtue. Les Mimétains faisaient don aussi d'une "pétouse", ou roitelet : un oiseau dans sa cage.



La Dame rendait la liberté audit roitelet. En remerciement, elle offrait une "lucrative bona mane" ou "bonne manière" aux jeunes gens qui s'étaient donné cette peine : ils en faisaient un beau banquet ! Et ce, jusqu'en 1825.

Mais, il est remarquable de constater que le roitelet, ou "pétouse", est le symbole de la classe sacerdotale, les prêtres, c'est-à-dire, dans le lointain passé, les druides ! Ailleurs, ce fut le roi des oiseaux car il chante plus fort que les autres à l'aurore, au lever du soleil. Une survivance étrange qui reconnaissait l'autorité du seigneur, à travers sa Dame et qui rejoignait d'anciennes croyances celtiques voire préhistoriques, peut-être même chamaniques.

Frédéric Mistral en parle dans son dictionnaire "Lou Tresor d'òu Felibrige", il écrit : "... offrande qui était faite par la jeunesse au prieur décimateur (dîme) du pays la veille de Noël ou du premier janvier ... Les jeunes lui présentaient ... en lui disant : "aven la petouso". En échange, ils recevaient du curé la somme de trois livres tournois. Le chasseur qui prenait la "petouso" devenait abbé de la jeunesse."